

# POUR ÉVITER LE COUP DE CHAUD

**En cas d'épisode durable de très fortes chaleurs, la ville de Lardy et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) activent le Plan Canicule. En quoi cela consiste-il ? Où vous inscrire pour être accompagné, ou faire accompagner vos proches fragiles ou isolés ?**

## VOUS ÊTES :

- ▶ **Une personne malade ou isolée ?** Vous avez plus de 60 ans ? Le CCAS a mis en place un registre dédié. En cas de fortes chaleurs, la cellule de veille communale prend contact avec vous pour recenser vos besoins et s'assurer que vous allez bien et si besoin vous rendre visite et/ou vous conduire vers un espace rafraîchi le temps de l'épisode caniculaire.
- ▶ **Un proche ou un parent d'une personne fragile ?** Vous pouvez également faire la démarche pour elle auprès du CCAS.
- ▶ **Un senior** bénéficiant de la livraison de repas à domicile : la vigilance est renforcée et effectuée par le service de l'AIMD qui se présente au domicile.
- ▶ **Un enfant-adolescent** : dans les écoles, des accueils de loisirs et de l'école municipale de sports, des animations calmes sont mises en place le midi et le mercredi avec une vigilance particulière afin que les enfants s'hydratent régulièrement et que les classes et restaurants scolaires soient ventilés et rafraîchis.

## VOUS RAFRAÎCHIR :

- ▶ **Un lieu public climatisé** est ouvert en priorité aux personnes fragiles sur des plages horaires spécifiques en cas de très grosses chaleurs : espace Simone Veil, 35 rue de Verdun.
- ▶ **Les parcs et espaces verts publics** peuvent constituer une alternative possible pour vous rafraîchir à proximité des pièces d'eau ou de la forêt : parc de l'Hôtel de ville, bois des Poivrets, bois de la Honville...
- ▶ **Désaltérez-vous régulièrement** : points d'eau potable publics dans le parc de l'hôtel de ville (toilettes et fontaine à eau), toilettes dans la cour du 3 rue du Pont de l'Hêtre, gares de Lardy Bourg et de Bouray, places du marché (Église et droits de l'Homme), cimetières ancien et de la Vallée Louis...

## VOUS INFORMER :

Des messages de prévention, des conseils & réflexes à adopter et des lieux ou n° ressources sont diffusés sur les supports d'information de la ville : affichage, panneaux lumineux, site internet et page Facebook. N'hésitez pas à les consulter.

 **N'hésitez pas à vous faire connaître auprès du CCAS de Lardy, 35 rue de Verdun,** qui propose divers dispositifs de prévention et d'accompagnement : **01 60 82 69 35 - 01 85 46 11 28** [accueil@ccaslardy.fr](mailto:accueil@ccaslardy.fr)  
**Faites également jouer la solidarité entre voisins :** ce sont les personnes les plus proches de vous géographiquement susceptibles de donner l'alerte en cas de problème.

